

Province de Québec
District d'Arthabaska
MRC de l'Érable
Ville de Princeville

Séance ordinaire du conseil tenue ce **douzième jour de novembre 2012**, au lieu et à l'heure ordinaire des sessions et à laquelle prennent part :

Monsieur Alain Rivard
Monsieur Rock Paquin
Me Serge Bizier
Monsieur Fernand Ruel
Monsieur Laurier Chagnon
Monsieur Claude Côté

sous la présidence de Monsieur Gilles Fortier, maire, formant quorum. Le greffier, Mario Juare est également présent.

Après la prière d'usage, monsieur le maire souhaite la bienvenue à l'assistance.

12-11-313

Approbation des procès-verbaux

Chaque membre du conseil en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal du 9 octobre 2012.

ADOPTÉE

Rapport du Maire sur la situation financière 2011

1°)

Rapport financier 2011

L'état de l'année 2011 des activités financières de fonctionnement présente une situation entièrement sous contrôle. En effet, les revenus de fonctionnement sont de l'ordre **8 090 173 \$**, les charges incluant l'amortissement **7 615 069 \$** et la conciliation à des fins fiscales de **152 166 \$**. Le tout dégage un excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales de **627 270 \$**.

Le rapport du vérificateur externe conclut que les états financiers présentés respectent bien la situation financière au 31 décembre 2011 ainsi que les nouveaux principes comptables applicables aux municipalités.

2°)

Indications préliminaires pour le présent exercice financier

En 2012, le budget adopté par la Ville de Princeville est équilibré. Les revenus de fonctionnement sont à **7 649 439 \$**, les charges sont à **8 178 366 \$** incluant l'amortissement à **1 471 500 \$** et la conciliation à des fins fiscales pour l'amortissement, le financement et les affectations est, quant à elle à **528 927 \$**.

Des montants ont été appropriés de divers surplus, affectés ou non, de fonds réservés en cours d'année pour couvrir des dépenses nécessaires pour l'agrandissement du Centre sportif, l'achat d'un photocopieur, l'achat d'un véhicule pour les Pre-

miers répondants, pour augmenter le fonds de roulement, pour du financement à long terme, pour couvrir les frais de l'incendie de l'usine Olymel (transformation), pour les travaux d'amélioration de la rue Saint-Jacques Ouest, pour le rechargement du rang 6 Ouest.

L'incendie majeur chez Olymel (transformation) et leur décision de ne pas reconstruire occasionneront, de plus, des pertes récurrentes, au niveau des taxes foncières et d'affaires ainsi que de la tarification du service d'aqueduc.

Les résultats de l'année en cours se solderont par un léger excédent des recettes sur les charges, et seront plus précisément établis à la fin de l'année lorsque les vérificateurs auront complété leur mandat.

3°) **Dernier programme triennal en immobilisation**

Le programme triennal en immobilisation adopté en décembre 2011 totalisait :

pour 2012	:	3 102 390 \$
pour 2013	:	4 878 400 \$
pour 2014	:	108 000 \$

Ces montants consistent, en plus des affectations aux activités de fonctionnement, aux travaux suivants :

- sécurité publique (centre de formation)
- transport (voirie rurale, réserve domiciliaire et véhicule)
- hygiène du milieu (eau potable, réfection de réseaux d'aqueduc et d'égouts et stabilisation de rives)
- loisirs et culture (bâtiment pour la pétanque, mise à niveau et agrandissement du Centre Sportif)

Les projets inscrits pour 2012 sur ce programme, mais non réalisés seront réévalués et/ou reportés à une autre année.

4°) **Rémunération et allocations de dépenses des membres du conseil pour 2012**

La rémunération des membres du conseil est de **25 364 \$** pour le maire et de **8 454 \$** pour chacun des conseillers.

L'allocation de dépenses est de **12 682 \$** pour le maire et de **4 227 \$** pour chacun des conseillers.

5°) **Orientations générales 2013**

Pour 2013, les travaux de réfection des infrastructures de la rue Saint-Charles se réaliseront en cours d'année.

Le prolongement de la rue Lecours et de la rue Liberge, ainsi qu'une piste cyclable adjacente seront réalisés en 2013.

La stabilisation des rives de la rivière Bulstrode sera également effectuée en début d'année 2013, et ce, afin de protéger nos prises d'eau potable.

Des travaux importants de mise à niveau du Centre Sportif Paul-de-la-Sablonnière pourraient être débutés dépendant des subventions disponibles.

L'orientation générale du conseil reste toujours d'améliorer les services pour attirer de nouveaux résidents et investisseurs.

6°) **Liste des contrats**

Conformément à la Loi, je dépose une liste de tous les contrats de plus de 25 000 \$ conclus depuis le dernier rapport sur la situation financière de la municipalité. Cette liste comporte également tous les contrats de plus de 2 000 \$ conclus avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale dépassant 25 000 \$.

12-11-314 **Publication du rapport du maire**

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu que le rapport du maire soit publié dans le journal l'Avenir de l'Érable en conformité avec l'article 474-1 de la Loi sur les cités et villes ainsi que sur le site web de la ville.

ADOPTÉE

12-11-315 **Règlement no 2012-220 relatif au Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Ville de Princeville**

ATTENDU QU'avis de motion et présentation du projet de règlement ont été faits lors de la séance ordinaire du conseil du 9 octobre 2012;

ATTENDU QU'avis public contenant un résumé du projet, la mention de la date, de l'heure et du lieu de la séance où est prévue l'adoption du règlement a été publié;

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu que soit adopté le règlement 2012-220 relatif au Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Ville de Princeville.

ADOPTÉE

12-11-316 **Ratification des chèques et des dépôts salaires**

Sur une proposition du conseiller Rock Paquin, il est unanimement résolu de ratifier les dépôts salaires et les chèques fournisseurs suivants :

Chèques:

- En date du 10-10-2012 au 11-11-2012
- nos M1126 à M1131 & 31465 à 31491 113 846,69 \$
- 31455 annulé
- 31464 annulé

- dépôts salaires des périodes 201241 à 201244

ADOPTÉE

12-11-317 **Approbaton des comptes**

Sur une proposition de le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu d'approuver les comptes suivants et d'en autoriser le paiement :

Chèques :

- En date du 12 novembre 2012
- nos 31492 à 31635

225 178,88 \$

ADOPTÉE

Dépôt des états semestriels - La trésorière dépose les deux états comparatifs requis par l'article 125.4 de la Loi sur les cités et villes.

12-11-318

Modification à la politique de capitalisation et d'amortissement

Sur une proposition de le conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu de modifier la politique de capitalisation et d'amortissement de la façon suivante :

- Par le remplacement à la grille en annexe, catégorie infrastructures, de la durée de vie de la ligne aménagement des dépôts à neige de 20 pour 40 ans;
- Par la suppression dans cette même grille, catégorie «autres», de la ligne «œuvres d'art».

ADOPTÉE

12-11-319

Résultats de l'activité du golf - Remise aux Harmonies

ATTENDU QUE la Ville de Princeville a dégagé un surplus financier suite à l'organisation de son Tournoi de golf annuel;

ATTENDU QUE la Ville de Princeville désire redistribuer ce bénéfice à une association locale;

Sur une proposition du conseiller Alain Rivard, il est unanimement résolu que ce conseil verse aux Harmonies Prince-Daveluy la subvention de 1 453,70 \$, représentant le bénéfice de l'organisation du Tournoi de golf annuel de la Ville de Princeville.

QUE la trésorière soit autorisée à effectuer le versement.

ADOPTÉE

12-11-320

Procédures pour taxes dues

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu que le greffier soit autorisé à entreprendre les procédures légales pour recouvrer les sommes dues en arrérages des clients suivants :

No client	Dû au 12 novembre 2012	
32	20 536.62 \$	Taxes foncières
32	18 478.59 \$	Taxes affaires
32	2 254.25 \$	Taxes foncières
32	1 685.04 \$	Taxes affaires
3835	955.57 \$	Taxes foncières
5902	1 034,51 \$	Taxes foncières
6371	1 000,00 \$	Facture diverse

ADOPTÉE

12-11-321

Programmation complémentaire de travaux dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec – TECQ

ATTENDU QUE la Ville de Princeville a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)* pour l'année 2010 à 2013;

ATTENDU QUE la Ville de Princeville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

Sur une proposition du conseiller Rock Paquin, il est unanimement résolu :

- que la Ville de Princeville s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- que la Ville de Princeville s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toute sorte ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2010-2013;
- que la Ville de Princeville approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère, en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;
- que la Ville de Princeville s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 112 \$ par habitant pour l'ensemble des quatre années du programme;
- que la Ville de Princeville s'engage à informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

ADOPTÉE

12-11-322

Règlement no 2012-221 modifiant le règlement no 2009-168 concernant la délégation à certains fonctionnaires du pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence

Sur une proposition du conseiller Alain Rivard, il est unanimement résolu que soit adopté le règlement no 2012-221 modifiant le règlement no 2009-168 concernant la délégation à certains fonctionnaires du pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence.

ADOPTÉE

12-11-323 **Règlement no 2012-222 modifiant le règlement no 2011-203 concernant l'imposition pour 2012 des taxes foncières, d'affaires et de compensation**

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu que soit adopté le règlement no 2012-222 modifiant le règlement no 2011-203 concernant l'imposition pour 2012 des taxes foncières, d'affaires et de compensation.

ADOPTÉE

12-11-324 **Transferts budgétaires**

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu de prendre acte du dépôt des transferts budgétaires soumis par la trésorière et d'entériner son contenu soit le financement de la dépense de l'incendie d'Olymel de mai 2012.

ADOPTÉE

12-11-325 **Avis de motion – Modification au règlement no 2006-113 concernant la tarification pour les demandes d'informations au rôle d'évaluation**

Avis de motion est donné par le conseiller Fernand Ruel qu'à une prochaine séance, soit ordinaire, extraordinaire ou ajournée sera adopté un règlement modifiant le règlement no 2006-113 concernant la tarification pour les demandes d'informations au rôle d'évaluation à l'effet d'en augmenter les tarifs de 1 \$.

12-11-326 **Assurance de dommages - Renouvellement et autorisation de paiement**

ATTENDU les recommandations de René Laporte et associés, suite à sa négociation avec l'assureur pour le renouvellement du portefeuille d'assurances générales;

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu de retenir l'offre de BFL Canada inc. qui se détaille comme suit, et ce, pour la période du 1^{er} décembre 2012 au 30 novembre 2013 :

- Assurance responsabilité municipale et autres assurances (biens, bris de machines, délits, responsabilité civile primaire et complémentaire, automobiles) pour une prime totale de 41 330 \$ avant taxes;

Il est également résolu de verser à l'Union des Municipalités du Québec les quoteparts des deux fonds de franchise soit :

- 6 146 \$ en biens
- 15 646 \$ en responsabilité,

ainsi que les frais et honoraires.

La trésorière est autorisée à effectuer les paiements au courtier BFL Canada inc. et à l'Union des Municipalités du Québec.

ADOPTÉE

12-11-327 **Engagement de pompiers**

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville autorise l'embauche de Messieurs Guillaume Pagé, Vincent Lambert Fréchette, Mike Côté, Clément Houle, Alexandre Chauvette, Dominic Vigneault et Stéphane Girouard comme pompiers en formation au sein du service des incendies de la Ville de Princeville à compter du 9 novembre 2012.

QUE le directeur du service des incendies soit autorisé à inscrire les nouveaux pompiers à une formation de base;

QUE les conditions d'embauche des nouveaux pompiers soient établies selon les termes et conditions en vigueur.

ADOPTÉE

12-11-328 **Horaire des bureaux – Temps des Fêtes**

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville autorise l'horaire des bureaux pour la période du temps des Fêtes 2012-2013 :

Secteur administratif : les bureaux seront fermés du 24 décembre 2012 au 4 janvier 2013.

ADOPTÉE

12-11-329 **Avis de motion – Règlement concernant le commerce de prêteurs sur gages, de marchands d'effets d'occasion et de marchands de bric-à-brac**

Avis de motion est donné par le conseiller Laurier Chagnon qu'à une prochaine séance, soit ordinaire, extraordinaire ou ajournée sera adopté un règlement concernant le commerce de prêteurs sur gages, de marchands d'effets d'occasion et de marchands de bric-à-brac.

12-11-330 **Réparation de la rétrocaveuse**

Sur une proposition du conseiller Alain Rivard, il est unanimement résolu d'autoriser le directeur des Travaux publics à faire effectuer les réparations majeures requises sur la rétrocaveuse pour un montant approximatif de 15 000 \$;

QUE le financement de cette dépense soit fait par un transfert de fonds disponible à même le poste prévu pour le réaménagement du stationnement derrière l'Hôtel de Ville.

ADOPTÉE

12-11-331 **Déneigement des kiosques postaux - Domaine Paquet**

ATTENDU QUE ce conseil désire procéder à l'octroi du contrat pour le déblaiement de la neige de l'aire des deux kiosques postaux situés dans le secteur du Domaine Paquet;

Sur une proposition du conseiller Rock Paquin, il est unanimement résolu que ce conseil accorde le contrat de déneigement des deux kiosques postaux situés au Domaine Paquet à Mathieu Marcoux pour une somme de 325 \$ avant taxes pour la saison 2012-2013.

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer le susdit contrat.

ADOPTÉE

12-11-332

Fonds régional réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques – Demande de versement

ATTENDU QUE la MRC de l'Érable a adopté le règlement numéro 297 créant le fonds régional réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques;

ATTENDU QUE la MRC de l'Érable a perçu, au cours de l'exercice 2011, des droits payables par les exploitants de carrières et sablières pour des substances visées par le règlement no 297 et susceptibles de transiter par les voies publiques municipales;

ATTENDU QUE le règlement no 297 prévoit, par son article 4.1, des critères d'attribution des fonds à être répartis entre les municipalités de la MRC;

ATTENDU le tableau de répartition du fonds constitué par la MRC de l'Érable;

ATTENDU QUE les municipalités de la MRC ont droit d'utiliser les sommes provenant du fonds aux fins prévues par l'article 78.1 de la Loi sur les compétences municipales;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Fernand Ruel et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil de la Ville de Princeville demande à la MRC de l'Érable le versement d'un montant de 123 821,83 \$, tel que prévu au tableau de répartition fourni par la MRC de l'Érable;

QUE la Ville de Princeville entend réaliser les travaux suivants :

- rue St-Jacques Ouest
- rang VI Ouest

QUE la Ville de Princeville s'engage à utiliser ces sommes conformément aux dispositions de l'article 78.1 de la Loi sur les compétences municipales, ainsi qu'à l'article 4 du règlement no 297 de la MRC soit pour :

- la réfection ou l'entretien de toute ou partie de voies publiques par lesquelles transitent ou sont susceptibles de transiter des substances à l'égard desquelles un droit est payable;
- des travaux visant à pallier les inconvénients liés au transport de ces substances.

QUE cette résolution soit transmise à la MRC de l'Érable.

ADOPTÉE

12-11-333

Demande d'utilisation de chemin public par le Moto-Club Bois-Francis inc.

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu que le conseil autorise le Moto-Club Bois-Francis inc. à circuler sur les chemins municipaux de la Ville de Princeville tel que décrit dans le règlement adopté par la Ville de Princeville.

ADOPTÉE

Classification horticole des Fleurons du Québec – Dépôt

12-11-334

Demande d'intervention dans un cours d'eau – MRC de l'Érable

ATTENDU QUE des travaux d'aménagement, demandés par Ferme Légil inc., sont nécessaires pour améliorer l'écoulement d'un cours d'eau;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que le conseil demande à la MRC de l'Érable de prendre en charge les travaux d'aménagement sur la branche 1B du cours d'eau Labbé.

ADOPTÉE

12-11-335

Projet de distribution de barils de récupération d'eau de pluie – Mandats

ATTENDU QUE ce conseil appuie l'initiative de la Corporation pour la promotion de l'environnement de la rivière Nicolet (COPERNIC) de distribuer des barils de récupération d'eau de pluie auprès des citoyens de Princeville dans un souci d'économie d'eau potable;

Sur une proposition du conseiller Rock Paquin, il est unanimement résolu de mandater COPERNIC en tant que représentant de la municipalité auprès de l'organisme en environnement «Projets Saint-Laurent» et Fonds ECO IGA» qui respectivement, fourniront et financeront partiellement les barils;

Il est également résolu de mandater Développement économique Princeville (DÉP) pour assurer le suivi et la réalisation du projet de distribution des barils de récupération d'eau de pluie.

ADOPTÉE

12-11-336

Utilisation de terrain pour les Écoles Vertes Brundtland

Sur une proposition du conseiller Alain Rivard, il est unanimement résolu de ratifier l'utilisation comme pépinière à des fins éducatives d'une partie du terrain appartenant à la Ville et situé derrière l'Édifice Fernand-Rivard par Les Écoles Vertes Brundtland représentées par M. Yvon Camirand qui en assure les activités et l'entretien.

ADOPTÉE

12-11-337

Budget révisé de l'Office municipal d'habitation de Princeville – Autorisation de paiement

ATTENDU QUE l'Office municipal d'Habitation de Princeville a transmis une demande d'approbation d'un budget révisé ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Rock Paquin, et unanimement résolu d'approuver la demande de budget révisé présenté par l'Office Municipal d'Habitation de Princeville pour un nouveau déficit révisé de 87 925 \$;

QUE le conseil consent à verser selon la Loi, un montant de 8 792 \$ représentant 10 % du déficit approuvé par la SHQ ainsi que la part de la Ville du supplément de loyer prévu soit 1 667 \$.

ADOPTÉE

12-11-338

Renouvellement des mandats des membres du conseil à l'Office municipal d'habitation de Princeville

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu que le conseil renouvelle le mandat pour Messieurs Fernand Ruel, Alain Rivard et Laurier Chagnon comme membre du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Princeville.

ADOPTÉE

12-11-339

Contribution 2012 au CLD de l'Érable pour le projet MADA

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'autoriser la trésorière à verser au CLD de l'Érable la contribution de la municipalité une somme de 6 000 \$ pour l'administration du Programme MADA.

ADOPTÉE

12-11-340

Demande de dérogation mineure – Martin Simoneau et Valérie Deslandes

ATTENDU QUE la superficie est conforme à la réglementation en vigueur ;

ATTENDU QUE le triangle de visibilité n'est pas affecté par ce bâtiment ;

ATTENDU l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme ;

Sur une proposition du conseiller Alain Rivard, il est unanimement résolu que le conseil accepte pour la propriété située au 335, rue Racine Est, la demande de dérogation mineure présentée par Monsieur Martin Simoneau et Madame Valérie Deslandes afin de permettre la construction d'un bâtiment accessoire avec une marge avant secondaire de 1,50 mètre au lieu de 7,5 mètres, ce qui représente une dérogation de 6,0 mètres pour la marge avant secondaire p/r à la réglementation en vigueur aux conditions suivantes : couper les sonotubes de béton pour obtenir une hauteur de 0,15 mètre et installer une haie de cèdres de 1,2 m à 1,5 m de hauteur sur le côté de la rue Baillargeon et sur le côté de la rue Racine.

ADOPTÉE

12-11-341

Demande à la CPTAQ – Ferme André Allard et fils inc.

ATTENDU QUE la demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec afin que Daniel Binette puisse aliéner en faveur de Ferme André Allard et Fils inc, une superficie d'environ 31,45 ha sur partie du lot P-17A rang 11 du cadastre du canton de Stanfold;

ATTENDU QUE la demande ne vient aucunement compromettre l'homogénéité du milieu agricole concerné;

ATTENDU QUE l'acquisition par Ferme André Allard et Fils inc. du lot visé sera bénéfique pour son expansion;

ATTENDU QUE la soustraction de ce lot de l'entité de la ferme de Monsieur Daniel Binette n'affectera pas son autonomie;

ATTENDU QUE la demande est conforme avec le règlement de zonage de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'appuyer la présente demande et de recommander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'y faire droit.

ADOPTÉE

12-11-342

Premier projet de règlement PRU1-1205

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que soit adopté le premier projet de règlement d'urbanisme PRU1-1205 modifiant le plan de zonage du règlement no 432-89 à l'effet d'agrandir la zone R-71 tout en réduisant la zone C/I-69 sur la rue Pratte.

ADOPTÉE

12-11-343

Avis de motion – Modification du règlement 432-89

Avis de motion est donné par le conseiller Claude Côté qu'à une prochaine séance, soit ordinaire, extraordinaire ou ajournée sera adopté un règlement modifiant le règlement no 432-89 afin d'agrandir la zone R-71 à même la zone C/I-69 sur la rue Pratte.

12-11-344

Renouvellement de mandats des membres du comité consultatif d'urbanisme

Sur une proposition du conseiller Rock Paquin, il est unanimement résolu de renouveler les mandats des membres du comité consultatif d'urbanisme jusqu'en novembre 2014:

Pour le public : M. Réjean Rodrigue ainsi que M. Jean-Michel Carignan ;

De ratifier le mandat des représentants du conseil suivants jusqu'en novembre 2013 :

Pour le conseil : M. Alain Rivard, Fernand Ruel et Claude Côté

ADOPTÉE

12-11-345

Nomination des représentants officiels 2013 au Réseau Biblio CQLM

Sur une proposition du conseiller Alain Rivard, il est unanimement résolu de nommer les personnes suivantes comme représentant la Ville de Princeville au Réseau Biblio CQLM soit :

- Me Serge Bizier à titre d' élu municipal
- Madame Madeleine Beaudoin à titre de coordonnatrice.

ADOPTÉE

12-11-346

Règlement no 2012-223 décrétant une dépense et un emprunt de 103 000 \$ pour la conception des plans, devis et surveillance des travaux pour la mise aux normes du Centre sportif Paul-de-la-Sablonnière

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que soit adopté le règlement no 2012-223 décrétant une dépense et un emprunt de 103 000 \$ pour la conception des plans, devis et surveillance des travaux pour la mise aux normes du Centre sportif Paul-de-la-Sablonnière.

ADOPTÉE

12-11-347

Subvention annuelle à la Maison des Jeunes La Fréquence

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu que le conseil accorde une subvention de 12 500 \$ à l'organisme la Maison des Jeunes de Princeville «La Fréquence inc.» pour ses activités 2012.

ADOPTÉE

Héma Québec – Remerciements

12-11-348

Unité Domrémy de Plessisville inc.

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'autoriser l'achat de deux billets au montant de 15 \$ chacun pour participer au Brunch annuel de l'Unité Domrémy de Plessisville.

ADOPTÉE

12-11-349

Télévision communautaire de l'Érable inc.

Sur une proposition du conseiller Alain Rivard, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville devienne membre de la Télévision communautaire de l'Érable inc. au coût de 25 \$ plus taxes.

ADOPTÉE

Journée mondiale de la Jeunesse, Brésil 2013 – Classé

12-11-350

Ordre des Filles d'Isabelle

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu que le conseil accorde la location gratuite de la salle Pierre-Prince pour trois activités de l'Ordre des Filles d'Isabelle soit du 4 décembre 2012, 21 avril 2013 et 7 mai 2013.

ADOPTÉE

Période de questions

Tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, le Maire invite les personnes présentes à poser des questions orales aux membres du conseil.

12-11-351

Levée de la séance

Sur la proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que la séance soit levée.

ADOPTÉE

Mario Juaire, greffier

Gilles Fortier, maire

